

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 06 octobre 2021

### DELIBERATION

#### 2021/ 88 - BUDGET PARTICIPATIF – TROISIEME EDITION.

Le budget participatif est un dispositif mis en place par la Ville de Lille en 2018. Dans le prolongement des deux premières éditions, la Ville souhaite pérenniser ce dispositif qui vise à renforcer la participation citoyenne à Lille, Lomme et Hellemmes, en complément des dispositifs existants.

Il permet de favoriser les initiatives des habitants.es en leur conférant un droit de décision et des moyens importants.

Il permet aux citoyens.nes qui résident à Lille, Lomme et Hellemmes, dès 9 ans, collectifs ou instances, de déposer une idée, un projet, qui, pour les plus plébiscités, seront mis en œuvre par la Ville de Lille.

Il vient en complément du Budget Participatif d'Investissement de la Commune associée de Lomme voté par délibération 2021/75 du Conseil Communal de Lomme du 23 juin 2021 et par délibération 21/264 du Conseil Municipal de Lille du 29 juin 2021.

Ces deux Budgets participatifs susmentionnés ne pourront soutenir une même action.

Cette démarche participative permet la co-construction entre l'équipe municipale, les agents.es de la collectivité et les citoyens.nes. Il permet donc de décider de projets pour leur ville, de contribuer à la métamorphose de la ville, de contribuer à porter les valeurs de partage, de solidarité, de vivre-ensemble et de favoriser la prise de décision avec et par le citoyen.

En 2018 et 2019, près de 850 idées avaient été déposées et analysées, 438 idées ont été soumises aux votes, pour lesquelles plus de 17 000 soutiens ont été apportés. 36 projets ont été désignés lauréats par le jury citoyen chargé d'en faire la sélection finale.

Malgré le contexte sanitaire qui a pu rendre plus complexe la réalisation des projets, le succès de la participation montre tout l'intérêt de laisser aux habitants l'initiative de faire connaître leurs idées et de rendre possible leur concrétisation.

Pour concrétiser les engagements du projet municipal 2020-2026, et après avoir dressé un bilan avec le jury citoyen et les instances participatives des éditions précédentes, la Ville de Lille souhaite consacrer un budget annuel plus important et développer de nouveaux axes.

Les innovations et évolutions sont les suivantes :

1. la Ville inscrit un budget annuel de 2 millions d'euros ;
2. il y aura une sécurisation renforcée des votes et de l'identité numérique pour améliorer l'efficacité du dispositif, en favorisant davantage la participation des citoyens ;
3. le processus d'analyse aura lieu dès le dépôt des idées, pour éviter des situations de blocage a posteriori ;
4. le principe de co-financement est exclu et le rôle de porteur de projet clarifié, pour faire en sorte que les idées se concrétisent rapidement et soient partagées par le plus grand nombre ;
5. le jury citoyen, constitué et renouvelé à chaque édition, prendra ses fonctions dès le début de la démarche ;
6. des projets labellisés sont instaurés – coup de cœur, à hauteur d'enfants, inclusif et bas carbone – et une attention particulière sera apportée pour un équilibre des projets par quartier et par thématique ;
7. le budget participatif intégrera l'engagement municipal d'une ville à hauteur d'enfant, avec une enveloppe dédiée de 500.000 € et la création d'un jury de « Citoyens juniors » complémentaire et indépendant au jury citoyen.

Les grandes étapes de cette 3<sup>ème</sup> édition du budget participatif se fixeront sur l'année scolaire :

- appel à candidature du jury citoyen adultes et enfants : mi-octobre 2021 (2 semaines),
- dépôt des projets et ateliers d'idéation : novembre/décembre 2021 (2 mois),
- sélection de 70 projets maximum soumis au vote : février 2022 (1 mois),
- instruction technique des projets issus de la sélection : mars/avril 2022 (2,5 mois),
- vote : mai 2022 (3 semaines),
- annonce des projets lauréats enfants et adultes : juin 2022.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> édition du Budget participatif d'investissement ;
- ◆ **ADOPTER** le règlement intérieur du Budget participatif d'investissement lillois, ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – Mme ROBIN (pouvoir) – M. LEROY - M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme